CONDITIONS DE VENTES

Lourdes 2027 (15 au 17 juin 2027)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

Le rassemblement Lourdes 2027 est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir ci-dessous).
Les prix indiqués précédemment ont été calculés selon le programme et les conditions tarifaires qui vous ont été présentés, et selon les conditions économiques connues en date du 1er septembre 2026. Ils sont révisables en cas de modification de ces données.
Toute annulation doit être notifiée par lettre auprès de votre responsable diocésain du MCR. Un montant forfaitaire de 85,00 € (ou 160,00 € pour un couple ou duo) sera retenu pour les droits d'inscription et de 25,00 € pour les frais de dossier.

Les participants bénéficient des dispositions suivantes :

- Ils peuvent annuler leur hébergement sans frais jusqu'à quarante-cinq (45) jours avant la date de départ.
- Ils bénéficient d'une garantie annulation leur permettant d'annuler leur hébergement sans frais jusqu'au jour du départ en cas de motif médical dûment justifié par un certificat médical.
- Ils peuvent être remplacés par un autre participant, sans frais, sous réserve de la faisabilité opérationnelle et de la communication des informations nécessaires dans un délai compatible avec l'organisation du voyage.

En dehors des cas visés ci-dessus, toute annulation de l'hébergement entraîne l'application des frais suivants pour le participant concerné :

- Jusqu'au 27 avril 2027 inclus : retenue des seuls droits d'inscription et les frais de dossier
- Du 28 avril au 18 mai 2027 inclus : 25 % du prix total de l'hébergement, plus les droits d'inscriptions et les frais de dossier
- Du 19 mai au 6 juin 2027 inclus : 50 % du prix total de l'hébergement, plus les droits d'inscriptions et les frais de dossier
- À compter du 7 juin 2027 : 100 % du prix total de l'hébergement, plus les droits d'inscriptions et les frais de dossier

La date prise en compte pour le calcul des frais d'annulation est celle de la réception de la demande d'annulation par écrit (courrier électronique ou courrier postal).

LE SERVICE GARANTIE ANNULATION, offert par BIPEL

Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?
Pour toute annulation liée à un problème de santé, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à ne retenir que les droits d'inscriptions de 85,00 € (160,00 € pour un couple ou duo) et les frais de dossier (25 ,00 € ou 50,00 € pour un couple ou duo).

Règles d'application de la garantie annulation :
La Garantie Annulation s'applique pour le motif énuméré ci-dessus, à l'exclusion de tout autre.

Que faire en cas d'annulation ?
Contacter votre responsable diocésain du MCR ou le Secrétariat National du MCR à Paris. Celui-ci préviendra BIPEL immédiatement.
Pour être remboursé, il est obligatoire de le contacter dès que vous êtes informés de l'annulation !

Un courrier devra suivre, et les documents suivants leur être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation (certificat médical)

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous pouvez consulter les conditions générales de ventes directement sur le site internet du Bipel :
https://www.bipel.com/wp-content/uploads/2026/09/cgv-bipel.pdf
Ou en format papier en vous rapprochant de votre MCR diocésain.